



REGLEMENT FINANCIER DU COLLEGE-LYCEE NOTRE DAME DE FRANCE
Rentrée scolaire 2026/2027

Contribution annuelle des familles :

COLLEGE	1899 euros * (633 x 3)
LYCEE	2028 euros * (676 x 3)

Les réductions suivantes sont accordées aux familles ayant plusieurs enfants inscrits à Notre-Dame de France :

- 15% pour le deuxième enfant
- 30% pour le troisième enfant
- 60% pour le quatrième enfant
- 80% pour le cinquième enfant et les suivants

Demi-pension :

- **Au collège :** le prix de la demi-pension * sera de :
 - o 9,15 euros le repas pour 4 ou 5 repas hebdomadaires
 - o 10,35 euros le repas pour 2 ou 3 repas hebdomadaires
 - o 11 euros le repas exceptionnel
- **Au lycée :** La cafétéria est ouverte pour tous les lycéens à la récréation du matin et au déjeuner. Son fonctionnement nécessite un système de carte à créditer régulièrement. Cette carte sera remise aux élèves à la rentrée. Ils doivent prévoir un chargement d'au moins 10 euros, sur l'application sécurisée **Live Report by Innovorder** en créant un compte avant la rentrée, ou en apportant des espèces ou un chèque à l'ordre de « API Restauration 19009 » pour créditer leur compte dès le premier jour.

L'assurance scolaire est obligatoire. L'établissement a souscrit, auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, une assurance de groupe incluant tous les élèves. **Il est inutile de nous adresser vos attestations.** Son montant est inclus dans la scolarité.

Prestations annexes :

- **Saint Christophe Prévoyance**, facultatif (contrat de Prévoyance en cas de décès de l'un des deux parents) : une documentation sera jointe en début d'année scolaire, et, selon votre décision, imputée au 2^{ème} trimestre.
- **A.P.E.L., facultatif** (Association des Parents d'Elèves) : elle est de 28 € pour l'année scolaire 2026/2027. **Sauf avis contraire de votre part avant le 11/09/2026, la cotisation sera imputée sur le 1^{er} trimestre.**



- **Carte d'identité scolaire** : obligatoire et remise à chaque élève. Le renouvellement en cas de détérioration, de perte ou de changement de régime en cours d'année sera facturé 5,00 € et 10,00 € toutes les fois supplémentaires.
- Pour le collège uniquement : **un polo modèle N.D.F.** sera fourni par l'établissement au prix de 34 €. **Les élèves du collège devront le porter tous les mercredis et pour marquer tout évènement de la vie de l'établissement** (cf. règlement intérieur).
- **Un Tee-shirt bleu modèle N.D.F.** : il doit être porté en cours d'EPS. Il est fourni par l'établissement au prix de 12 €.

Organisation de la comptabilité et recouvrement des factures :

Tout trimestre commencé est dû en entier. En cas d'absence à la demi-pension, Notre Dame de France décompte les repas à partir du 5^{ème} repas consécutif, et rembourse **3€ par repas** (justificatif médical à fournir). Les trimestres sont payables d'avance. Chaque début de trimestre, vous recevez votre facture et vous devez l'acquitter dans la semaine qui suit sa réception. Toutefois, si une raison particulière vous oblige à différer votre règlement, nous vous remercions de bien vouloir en informer la comptabilité.

Les règlements peuvent être effectués :

- par **chèque libellé** à l'ordre de : **"Notre Dame de France "**. Remettez votre chèque directement au service comptabilité.
- par **prélèvement automatique**. Nous comptons sur la régularité de vos échéances.

Les règlements en espèces ne sont pas acceptés.

TRES IMPORTANT : L'inscription à la demi-pension est faite trimestriellement. Elle se fait début septembre pour le 1^{er} trimestre et est automatiquement reconduite chaque trimestre, sauf avis contraire de votre part dans les délais fixés.

Pour tout changement de régime souhaité, vous voudrez bien adresser un courrier à la comptabilité:

- avant le vendredi 13/11/2026 pour le 2^{ème} trimestre, (Janvier-Février-Mars)
- avant le vendredi 05/03/2027 pour le 3^{ème} trimestre, (Avril-Mai-Juin)

Les changements signalés trop tard ne sont pas retenus ; aucun changement n'est possible en cours de trimestre.

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à nous en informer. Prenez contact avec le Chef d'Etablissement. Soyez assurés que votre dossier sera examiné avec la plus grande bienveillance et discrétion. Nous souhaitons que l'établissement reste ouvert à tous.

